



Syndicat de Copropriété
CONDO FLORALIES IV

LE 31 DÉCEMBRE 2017 / DECEMBER 31, 2017

OBJET: LIVRAISONS DE COLIS
OBJECT: PARCEL DELIVERIES

Bonjour.

Ce mémo concerne la livraison de colis.

- Il est OBLIGATOIRE que toutes livraisons concernant des colis nécessitant l'utilisation de chariot, soient faites via le garage.
- Nous comprenons que les livreurs devront utiliser le pupitre de l'entrée principale pour rejoindre le copropriétaire qui reçoit la livraison et le livreur devra retourner à son véhicule pour utiliser la porte de garage pour la livraison.
- Dernièrement, il y a eu des livraisons et les livreurs ont utilisé un chariot via l'entrée principale. Suite à ces livraisons, le plancher de céramique de l'entrée ainsi que les tapis ont été salis.

Merci de votre collaboration.

Luc Larin

En sa capacité de représentant et non en sa capacité personnelle.

Au nom du conseil d'administration



Syndicat de Copropriété
CONDO FLORALTIES IV

LE 31 DÉCEMBRE 2017 / DECEMBER 31, 2017

OBJET: LIVRAISONS DE COLIS
OBJECT: PARCEL DELIVERIES

Good day

This memo concerns parcel deliveries.

- It is **MANDATORY** that all deliveries concerning parcels which requires the usage of a trolley must be done through the garage door.
- We understand that the delivery person will have to use the desk of the main entrance in order to reach the co-owner. Then the delivery person will have to go back to his vehicle in order to use the garage door to complete that delivery.
- Recently, there were some deliveries and the delivery persons used a trolley through the main entrance door. Following those deliveries, the ceramic floor and the carpets were soiled.

Thank you for your cooperation.

Luc Larin

In his representative capacity and not in his personal capacity.

On behalf of the Board of Directors.